



Peyrolles-info 209

octobre 2023

Voir cet email en ligne dans votre navigateur

Conseil municipal du 11 octobre 2023

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,
Pierre Hénon, Thierry Ponsin, Éric Reignier ;

Pouvoir de Nicolas Geoffray à François Abbou ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier

La séance est ouverte à 18h

Le compte rendu de la séance du 6 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité

1. Choix de l'entreprise pour les travaux de goudronnage

Des travaux de goudronnage sont nécessaires sur différentes voiries communales :

- Route du Mas : 200 m²,
- Route du Rieu suite à la purge de l'éboulement des dégâts ont entraîné une dégradation du revêtement de la chaussée à différents points sur 800 m².
- Route de Valescure : 800 m²

Une consultation a été réalisée.

Entreprise CABRIT T.P. total 31 350 € HT.

Entreprise MICHEL T.P. total 33 480 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide

- De choisir l'entreprise CABRIT TP moins-disante pour un montant de 31 350 € HT,
- De réaliser les travaux sur la route du Rieu le plus rapidement possible en 2023 pour un montant de 13 850 € HT,

- D'inscrire, au budget primitif 2024, le reste des travaux : la route du Mas 3 650 € HT et la Route de Valescure 13 850 € HT.

Accord unanime du conseil

2. Soutien financier au dispositif TZCLD

Le dispositif TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) de Saint-Jean-du-Gard est une expérimentation relative aux problèmes d'emploi pour les chômeurs de longue durée avec la création de nouveaux emplois non délocalisables répondant à des besoins non satisfaits s'inscrivant dans la pérennité. Les axes de réflexion correspondant à de l'innovation sociale, au développement durable, au circuit court et pouvant proposer des services utiles aux entreprises et aux populations semblent prioritaires.

Lors de sa délibération du 25 février 2022 le conseil avait décidé de soutenir le projet mais sans y investir financièrement. Aujourd'hui, pour participer au financement pendant 6 mois de deux emplois qui vont monter les dossiers, la commune de Saint-Jean-du-Gard nous demande un soutien financier de 2 € par habitant soit 72 €.

Le conseil municipal décide d'accorder ce soutien et de l'arrondir à 100 €.

Accord unanime du conseil

3. Reprise de la demande de subvention au titre du contrat territorial 2023

Il y a lieu de transformer la demande de subvention au Département du Gard dans le cadre du Contrat Territorial 2023. Seul le département s'est positionné pour subventionner le glissement de terrain à hauteur de 25 %. Par conséquent nous avons été obligés financièrement de réduire de 38 545 € à 26 990 € les travaux de voirie sur différents chemins communaux (route du Serre, route du Rieu, route de Valescure). Tandis que les travaux de purge du glissement de terrain et de goudronnage suite aux dégâts ont été portés de 40 655 € à 52 829 €.

Nouvelle demande de subvention au département sur ces nouvelles bases.

Accord unanime du conseil

4. Instauration du droit de préemption urbain sur tout le territoire de la commune de Peyrolles

Après une longue discussion le Conseil estime que certains points doivent être précisés : zones du PLU (Plan Local d'Urbanisme) concernées, évaluation de la valeur d'une propriété en cas de préemption. D'un commun accord ce point est reporté.

5. Nouvelle convention d'adhésion au service de Médecine préventive

Le centre de gestion, par délibération en date du 14 septembre 2023, a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion du Gard.

Vu l'obligation pour les collectivités de disposer d'un service de médecine préventive, eu égard à l'importance des questions touchant à la prévention, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le centre de gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure cette convention.

Accord unanime du conseil

6. Adhésion au service "RGPD" du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Au regard du volume important des nouvelles obligations légales imposées par la réglementation européenne RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain. Il s'agit d'ailleurs du simple renouvellement de la décision de décembre 2020, le statut d'AGEDI ayant évolué.

Accord unanime du conseil

7. Changement du nom de la commune

Le 19 juillet 2004, le conseil municipal demande à retrouver l'orthographe avec un deuxième "L" ce qui a été approuvé en conseil d'Etat le 22 mars 2005. Aujourd'hui une grande confusion fait que la commune de PEYROLLES est régulièrement sollicitée par des citoyens faisant appel à la commune de Peyrolles-en-Provence voire de Peyrolles (Aude). Le conseil propose donc de modifier le nom de la commune pour le rendre plus spécifique.

Il est décidé de consulter la population avant de prendre une délibération.

A l'instar de ce que d'autres communes ont fait, quatre appellations sont envisagées :

Peyrolles-en-Cévennes

Peyrolles-du-Gard

Peyrolles-sur-Gardon

Peyrolles-de-Valborgne

Merci de donner votre avis avant le 26 octobre sur votre nom préféré ou toute autre suggestion en répondant à ce sondage :

<https://framadate.org/Un-nouveau-nom-pour-Peyrolles>

ou en téléphonant à la mairie le mardi ou le vendredi entre 9h et 16h30.

Questions diverses :

• **Travaux d'enfouissement :**

Les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique commuté (Orange) auront lieu du 16 au 26 octobre.

• **Occultation soleil bureau mairie :**

Il faudrait pouvoir occulter le soleil qui gêne considérablement le travail sur écran et chauffe l'intérieur. Différentes solutions sont évoquées : double vitrage argon, persiennes, store, claustra mobile. A approfondir.

• **Rejointage à La Planque :**

Des devis ont été demandés pour un rejointage partiel des murs extérieurs. Accord du conseil pour un montant de 4 670 € HT.

• **Audit énergétique :**

Par l'intermédiaire de Territoire d'énergie Gard, il est possible d'avoir 50% de réduction sur un audit énergétique du bâtiment de la mairie. Accord du conseil pour lancer cet audit en 2024.

La séance est levée à 19h50

Informations

Tri :

Pensez à trier, surtout le carton.

Le transport et le traitement de ce que vous mettez dans le bac à ordures **coûtent** 192 € la tonne,

Le carton que vous mettez dans le bas "spécial carton" **rapporte** 60 € la tonne.

Aleurode épineux

Un appel du ministère de l'agriculture pour une vigilance et une remontée d'observations concernant un nouvel insecte exotique envahissant récemment observé dans le Gard et l'Hérault : l'aleurode épineux, *Aleurocanthus spiniferus*.

Au-delà des végétaux cultivés ou présents dans les jardins (agrumes, arbres de judés, pommiers, grenadiers,...), les bords de cours d'eau peuvent représenter une zone

attractive pour ces types d'insectes à priori peu adaptés à la garrigue. L'insecte est discret et pour l'instant essentiellement présent dans le Gard et l'Hérault.

Le communiqué de la direction de l'agriculture.

D'autres photos de cet insecte.



COMMUNICATION ORGANISATION OFFRE DE SOINS

Territoire de St Jean du Gard et Vallée Borgne

La Maison de Santé de St Jean du Gard regroupe autour d'un projet d'organisation des soins et de la santé plusieurs professionnels médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-

Un délai de rendez-vous en fonction du motif de consultation

Lorsque vous prenez rendez-vous au secrétariat pour une consultation médicale, **il est nécessaire de préciser le motif à la secrétaire médicale** qui est soumise au secret professionnel. **Un créneau vous sera proposé dans un délai qui dépend de votre demande.** Il est donc important d'explicitier au mieux votre besoin.

dentistes, diététicien, sagefemme, infirmière Asalée (Santé Publique), psychologue... Certains sont présents au sein du bâtiment principal place Mai 68 à St Jean du Gard, d'autres sont au sein de leur cabinet. La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) tient à informer les habitants de son organisation.

L'accès aux médecins

La déclaration médecin traitant

Les personnes domiciliées sur les communes suivantes : • St Jean du Gard • Mialet • Thoiras • Corbes • Peyrolles • L'Estréchure • Les Plantiers • Saumane • St André de Valborgne qui n'ont pas de médecin traitant peuvent demander à avoir un médecin traitant au sein de la Maison de Santé (MSP) en contactant le secrétariat. En d'autres termes, les médecins de la MSP acceptent d'être médecin traitant pour les personnes domiciliées sur les communes ci-dessus. Pour une demande de médecin traitant, il est conseillé de prendre rendez-vous en dehors de problèmes aigus pour « faire connaissance » et créer le dossier médical, en amenant son dossier médical.

L'accès aux soins

Le secrétariat médical de la Maison de Santé de St Jean est ouvert de **8h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi**.

Si vous avez besoin de joindre par téléphone votre médecin, vous pouvez laisser le message à la secrétaire en précisant le motif, votre médecin vous rappellera dès que possible.

Le samedi matin, un médecin assure les consultations de 9h à 12h. Ces consultations sont sur RDV en appelant le secrétariat de la Maison de Santé.

Des consultations médicales sont organisées dans la Vallée Borgne les mardis après-midi en alternant :

- Une semaine en visite à domicile pour les personnes âgées ne pouvant pas se déplacer
- L'autre semaine au cabinet médical de St André de Valborgne (à côté de l'Ecole)

Les médecins réservent tous les jours des créneaux pour répondre aux demandes qui doivent être reçues dans la journée ou dans les 48 heures. Pour les renouvellements de traitement ou une consultation de suivi, nous vous demandons de prendre rendez-vous une fois sur l'autre. En cas d'oubli de votre part, les pharmaciens peuvent avancer à la pharmacie les traitements chroniques.

Une continuité des soins

Si votre médecin traitant est absent ou déjà complet et que vous devez être reçu dans de courts délais au vu du motif de consultation, il vous sera proposé un rendez-vous avec un autre médecin de l'équipe. Les dossiers patients entre les 3 médecins de la Maison de Santé sont partagés afin d'assurer une continuité des soins.

Un système de garde sur le territoire

En dehors des horaires d'ouverture de la Maison de Santé

- Du lundi au vendredi le soir après 20h jusqu'à 8h du matin
- Le week-end du samedi 12h au lundi matin 8h

un médecin de garde est présent sur le secteur (St Jean du Gard – Lasalle).

Ainsi si votre demande de consultation ne peut attendre les horaires d'ouverture de la Maison de Santé, vous pouvez contacter le 15. Un assistant de régulation vous répondra et un médecin régulateur évaluera le degré d'urgence. Il pourra vous prodiguer des conseils, vous orienter vers le médecin de garde (en consultation à la MSP ou en visite à domicile), vous orienter vers les urgences ou envoyer une équipe des urgences... Avant de vous rendre aux urgences, il est préférable de contacter le 15.

Des médecins engagés dans la formation des étudiants

Deux médecins de la MSP sont engagés dans la formation des étudiants en médecine. Il est donc possible lors de votre consultation avec votre médecin qu'il soit accompagné d'un étudiant en médecine. Pour les étudiants en dernière année d'étude, ils ont la possibilité de vous recevoir en autonomie en consultation supervisée par un des médecins de la Maison de Santé. L'engagement des médecins dans la formation peut favoriser l'arrivée de nouveaux médecins sur notre secteur.

L'équipe de la Maison de Santé met en œuvre différents dispositifs et organisations pour proposer un accès aux soins de qualité sur le territoire.

Toutefois nous sommes contraints par des difficultés liées au manque de ressources médicales et aux besoins croissants de soins. Nous sommes depuis plusieurs mois à la recherche d'un (ou plusieurs !) médecins généralistes supplémentaires pour mieux répondre aux besoins du territoire.

Nous demandons à tous les patients de la Maison de Santé de rester respectueux tant avec les secrétaires médicales qu'avec les professionnels de santé (toute agression verbale est passible de poursuite judiciaire).

Les professionnels de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de St Jean du Gard

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la liste de diffusion de la mairie de Peyrolles. Vous pouvez faire cesser ces envois en cliquant sur le lien ci-dessous ou en contactant la mairie.

Se désinscrire

Mairie de Peyrolles
400 route du Serre, 30124 PEYROLLES
www.peyrolles.fr
mairie@peyrolles.fr
04 66 85 13 01